

vues, propagées discrètement, et on se mit en mesure d'en presser l'exécution.

L'approbation de l'archevêque était avant tout nécessaire, on la sollicita par une pétition qui mérite d'être reproduite. En voici la teneur :

« Supplient les Marguilliers et habitants de la paroisse d'Essertines-en-Donzy.

« Et représentent très humblement à Votre Grandeur que le clocher de l'église menace une prompte ruine par la caducité des murs, que le sieur prieur de Montrottier, décimateur de la dite paroisse, se serait transporté à la requête du sieur Magdinier, lors curé de ladite paroisse, et des habitants audit Essertines dans ladite Église, et qu'ayant fait ses observations avec un maître-maçon sur le danger évident, où est ledit clocher de tomber en ruine, serait convenu avec lesdits sieur curé et habitants de leur donner la somme de cinq cents livres pour les réparations nécessaires : ce qui ne pourrait suffire pour lesdites réparations, mais le sieur curé et habitants, faisant réflexion que s'ils laissaient ces réparations aux soins dudit sieur prieur, il ne ferait que ce qui est le plus pressant et que le sanctuaire étant trop étroit, il serait plus à propos de s'en charger eux-mêmes, qu'ils feraient gratuitement tous les charrois des matériaux et journées, tant pour tirer les pierres que pour le service des maçons, ils se seraient contentés de ladite somme, comme appert par le billet passé entre ledit sieur prieur et habitants du quatorze novembre mil sept cent cinquante-neuf.

« Plus supplient les dits habitants et vous remontent qu'on ne peut parvenir à ladite réparation sans démolir le maître-autel et le pouvoir de transporter le tabernacle à la chapelle du Saint-Rosaire, qui est dans ladite église.